

Courrier du 07/05/2024

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 23 avril dernier, vous avez rendu votre avis concernant la sollicitation de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le dossier cité en objet.

Je prends note avec satisfaction de votre évaluation estimant qu'une étude d'impact approfondie n'est pas nécessaire. Je tiens, par la présente, à vous transmettre la position et l'engagement de la commune de Faverges-Seythenex sur les différents points soulevés.

La commune entend apporter une vigilance particulière à la protection de la zone humide des Vargnoz. À cet effet, un écologue sera missionné par la commune préalablement à toute intervention et sera mis en contact avec les équipes du Parc avant toute restitution des préconisations qu'il sera amené à formuler pour assurer la sauvegarde de ce site.

Concernant la propreté des engins de travaux et comme convenu avec le bureau d'études CIME, le cahier des charges de la consultation sera soumis au Parc afin d'éviter toute contamination par des espèces exotiques envahissantes.

Enfin, afin de permettre une meilleure stabilisation du sol, nous retenons votre proposition de revégétalisation des massifs béton arasés avec les semences que vous nous préconiserez.

Espérant avoir répondu à vos points d'alerte, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.